

Enseignement - Travaux d'électricité liés à la sécurité dans les bâtiments d'enseignement - Programme 1994 - Demande de subventions au Département

M. LE MAIRE, Rapporteur : Comme chaque année, il est envisagé de réaliser en 1994 un programme de travaux de sécurité par installation d'alarme et amélioration de l'éclairage de sécurité.

Ces opérations étant susceptibles de bénéficier de la participation financière du Département du Doubs, un programme de travaux a été établi comme suit :

. Groupe scolaire Ile de France	100 KF
. Groupe scolaire Bourgogne	60 KF
. Primaire Charles Fourier	60 KF
. Groupe scolaire Brossolette	70 KF
. Groupe scolaire Helvétie	50 KF

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme ci-avant proposé,
- autoriser M. le Maire à signer le (ou les) marché(s) à intervenir après appel d'offres, ainsi que le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,
- solliciter l'aide financière du Département, la Ville s'engageant à assurer la part restant à sa charge aux budgets des années 1994 et suivantes, au chapitre 903.1.232.00502 (30900),
- inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant, le montant des participations départementales à réception des décisions attributives de subventions, en recettes au chapitre 903.1.1053.502 (30900) et en dépenses au chapitre 903.1.232.502 (30900),
- solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant la notification des décisions attributives de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.